



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 7 août 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11570-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 11360-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES
ET DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8 août 2018.

Jacques Arsenault
Greffier